



Option forfait téléphonie mobile

Par flogo

Bonjour

J'ai souscrit par erreur une option "pass voyage" chez Bouygues. J'ai demandé l'annulation aussitôt. Bouygues refuse au motif que cette option ne dispose pas du droit de rétractation, "comme indiqué dans les mentions légales". Or je ne vois rien d'indiqué. De plus la description de ce pas voyage porte à confusion sur sa validité. Ils inscrivent une activation possible pendant 90 jours, avec 30 jours de validité à partir de l'activation. Il faut comprendre que pour avoir 30 jours de forfait, il faut valider le pass après le 60ème jour de son achat. Comment puis je exiger l'annulation? Merci

Par isernon

bonjour,

je ne lis pas la même chose que vous, vous avez 90 jours pour activer ce pass voyage qui est valable 30 jours après la date de validation.

salutations

Par janus2

Ils inscrivent une activation possible pendant 90 jours, avec 30 jours de validité à partir de l'activation. Il faut comprendre que pour avoir 30 jours de forfait, il faut valider le pass après le 60ème jour de son achat.

Bonjour,

Ce n'est pas cela...

Activation du pass possible jusqu'à 90 jours après la souscription

Activation du Pass dès le premier usage data

Valable pendant 30 jours après l'activation

Vous souscrivez cette option, vous pouvez l'activer dans les 90 jours qui suivent, elle s'active automatiquement dès le premier usage data. Une fois activée, elle dure 30 jours.

Par flogo

hélas non il faut l'activer avant 60 jours pour pouvoir en profiter jusqu'au 90ème jour. si vous l'activez le 89ème jour, vous n'avez plus qu'un jour d'utilisation,. D'ou la formulation quelque peu trompeuse

Par flogo

Mais à part la validité de l'offre, qu'en est il du droit de rétractation?

Par kang74

Bonjour

Cette option est ni plus ni moins qu'une personnalisation de votre forfait pendant un temps déterminé .
Il n'y a donc pas de droit de rétractation .